

**MARCHE DES ASSURANCES
CONTRATS D'ASSURANCES**

Appel d'offres ouvert, soumis aux dispositions des articles L.2124-2 et R.2161-2 à R.2161-5 et R 2124-2 1° du code de la commande publique.

CCTP LOT N°3 : ASSURANCES CORPORELLES ACCIDENT ET MALADIE

Date limite de réception des dossiers : **MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2026**

Heure limite de réception des offres : **12 h 00**

Lieu de réception des offres :

Profil acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

SOMMAIRE

VOLET 1 : INDIVIDUELLE ACCIDENT

I. Données générales.....	3
II. Personnes assurées	3
III. Evénements à garantir	3
IV. Capitaux à garantir.....	3
V. Dispositions particulières.....	3

VOLET 2 : ASSISTANCE RAPATRIEMENT

VI. Données générales.....	5
VII. Personnes assurées.....	5
VIII. Evénements garantis.....	5

RECOMMANDATIONS RELATIVES AU LOT N° 3 :

PREAMBULE : ce lot pourra faire l'objet d'un ou de plusieurs contrats séparés, au choix du candidat.

VOLET 1 : INDIVIDUELLE ACCIDENT

I. Données générales :

DATE D'EFFET	1^{ER} JANVIER 2027
DUREE DU CONTRAT	5 ANS AVEC FACULTE DE RESILIATION
ECHEANCE ANNUELLE	1^{ER} JANVIER

II. Personnes assurées :

Les personnes concernées par les garanties du présent lot sont :

- Les membres élus titulaires et associés y compris le Président de la CCI de Limoges et de la Haute-Vienne.

L'effectif est repris dans le document N° 3 (« Informations générales »).

III. Evénements à garantir :

Les événements à garantir seront a minima :

	EVENEMENTS
GARANTIES DE BASE	A) Décès, Invalidité Absolue et Définitive B) Invalidité Permanente

IV. Capitaux à garantir :

EVENEMENTS	CAPITAUX
Garantie A	150 000 €
Garantie B	300 000 €

V. Dispositions particulières :

- Les indemnités dues au titre du présent contrat sont acquises aux catégories précédemment définies dans le cadre de leurs fonctions respectives. Pour les membres de la catégorie 1, ces fonctions incluent les participations à toutes réunions, séminaires, missions etc..., ainsi que tous déplacements y afférents.
- Les prestations dues au titre des garanties A et B seront à caractère forfaitaire.

- c) La garantie B sera acquise sans franchise. Les candidats communiqueront le barème contractuel d'invalidité retenu.
- d) L'ensemble des garanties sera indexé selon un indice laissé au libre choix des candidats.
- e) La clause bénéficiaire, en cas de décès, devra clairement être précisée par les candidats.
- f) L'assureur renonce à résilier le contrat après sinistre.

VOLET 2 : ASSISTANCE RAPATRIEMENT

VI. Données générales :

DATE D'EFFET	1 ^{ER} JANVIER 2027
DUREE DU CONTRAT	5 ANS AVEC FACULTE DE RESILIATION
ECHEANCE ANNUELLE	1 ^{ER} JANVIER

VII. Personnes assurées :

L'ensemble des élus et des collaborateurs de la CCI de Limoges et de la Haute-Vienne, CCI Formation et de l'aéroport lors de leurs déplacements en France (Métropole et DOM TOM) et de moins de 130 jours à l'étranger.
Le nombre de personnes en déplacement en même temps n'excède pas 10.

VIII. Evénements garantis :

- Assistance aux personnes en cas d'accident ou de maladie : le candidat précisera clairement les postes et capitaux garantis.
- Assistance aux personnes en cas de décès toute cause
- Le candidat précisera clairement les postes et capitaux garantis

FAIT A.....LE.../.../.....

SIGNATURE ET CACHET DE L'ASSUREUR